

# LE PROJET ASSOCIATIF AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT DES CLUBS



Les dirigeants associatifs sont aujourd'hui engagés dans des logiques de gestion complexes, qui impliquent des conduites et des compétences de plus en plus larges, pointues, techniques et quasi professionnelles. Ainsi, souvent, les présidents d'associations sportives considèrent leur fonction comme très proche de celle d'un dirigeant d'entreprise.

Dans un contexte sportif en constante évolution et devenu plus concurrentiel, la démarche de projet associatif apparaît comme un outil presque indispensable pour l'association qui souhaite voir ses activités se structurer et se développer. C'est d'ailleurs pour cette raison qu'elle est exigée dans le cadre des subventions attribuées par le Centre National pour le Développement du Sport (CNDS).

Il apparaît donc nécessaire de mettre à disposition des responsables associatifs, porteurs de projets de développement, des outils au service de cette démarche.

Complémentaire des notices ou modes d'emploi méthodologique, déjà proposés notamment par le Comité Départemental Olympique et Sportif de Seine-et-Marne (CDOS), ce guide a pour objectif de présenter aux responsables associatifs quelques idées et perspectives leur permettant de s'engager dans des actions efficaces de développement.

Sous forme de questions concrètes, il propose des pistes de solutions organisées par thématiques dans une logique de lisibilité aux questions que se posent les dirigeants associatifs comme: quelles actions peut-on engager pour attirer des publics issus des quartiers défavorisés, féminins ou en situation de handicap ? Que peut-on faire pour dynamiser les activités sportives de nature, développer l'offre de pratiques en milieu rural, lutter contre le dopage ou prévenir les incivilités et les violences ?

Puisse ce guide être largement utilisé, voire, au fil de ses éditions successives, complété et enrichi, par les responsables des clubs afin qu'ils y trouvent un appui solide pour structurer leurs projets et contribuer ainsi au développement du sport seine-et-marnais dans sa globalité !



PRÉFET DE SEINE-ET-MARNE



Philippe Sibaud  
 Directeur Départemental de la  
 Cohésion Sociale de Seine-et-Marne

Ce document a pour objectif de donner quelques repères pour la présentation d'un projet associatif sachant que l'objet central d'une association sportive est de développer la pratique et de favoriser son accessibilité au plus grand nombre, et que les principes de base de tout club doivent prendre en compte les dimensions éducatives et sociales qu'il est utile de valoriser et de conforter.

Cet outil doit vous permettre de faciliter votre démarche dans la construction de votre projet au travers des quatre volets : sportif, éducatif, social et économique.

Le Comité Départemental Olympique et Sportif de Seine et Marne avec le concours du Centre de Ressources et d'Information pour les Bénévoles de Seine-et-Marne (CRIB 77) est à votre disposition pour vous aider à monter votre projet associatif en complément de ce guide.



Denis Daune  
Président du Comité  
Départemental Olympique et  
Sportif de Seine-et-Marne

## LE PROJET ASSOCIATIF

Définition

page 1

Démarche de projet

page 1

Leviers du projet

page 2

page 3

## COMMENT CIBLER DE NOUVEAUX PUBLICS ?

Publics des quartiers sensibles

page 4

Jeunes

page 4

Territoires ruraux

page 6

Handicap

page 9

Femmes et pratiques sportives

page 11

Femmes et responsabilités

page 13

Sport en famille

page 14

page 15

## COMMENT PROMOUVOIR DES PRATIQUES RAISONNÉES ET DURABLES ?

page 16

Sports de nature

page 16

Développement durable

page 17

Sport facteur de santé

page 19

## COMMENT SE PRÉSERVER ET LUTTER CONTRE LES DÉRIVES LIÉES AU SPORT ?

page 20

Dopage

page 20

Violences et incivilités

page 21

## COMMENT SOUTENIR LE SPORT DE HAUT NIVEAU ?

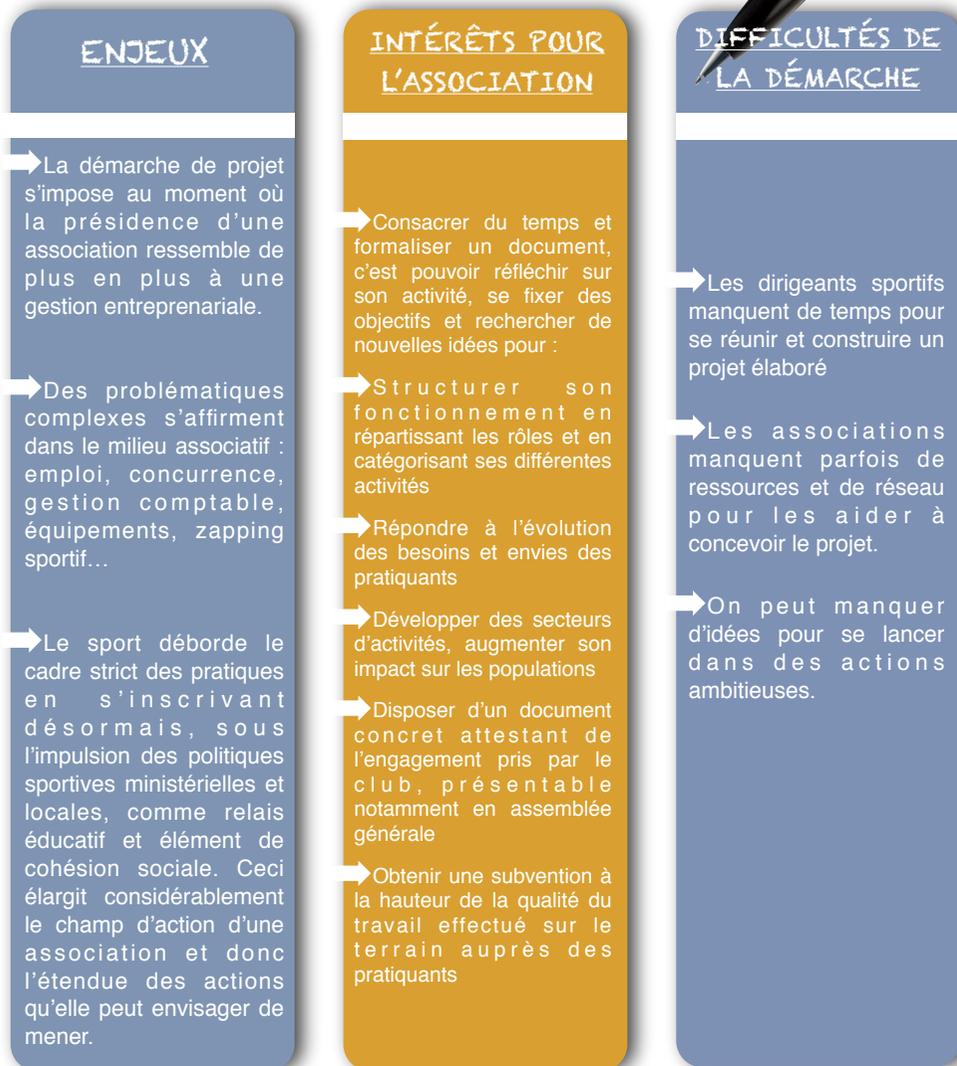
page 24

PARTENAIRES INSTITUTIONNELS / RESSOURCES

page 25

Le projet associatif est la démarche qui consiste à formaliser les orientations du club. Il prend idéalement la forme d'un document qui décrit toutes les actions menées ou envisagées pour mettre en place, développer et promouvoir les activités physiques et sportives.

Dans la démarche, il fixe des objectifs, identifie des moyens mobilisés pour les atteindre et propose des indicateurs pour évaluer les actions menées.

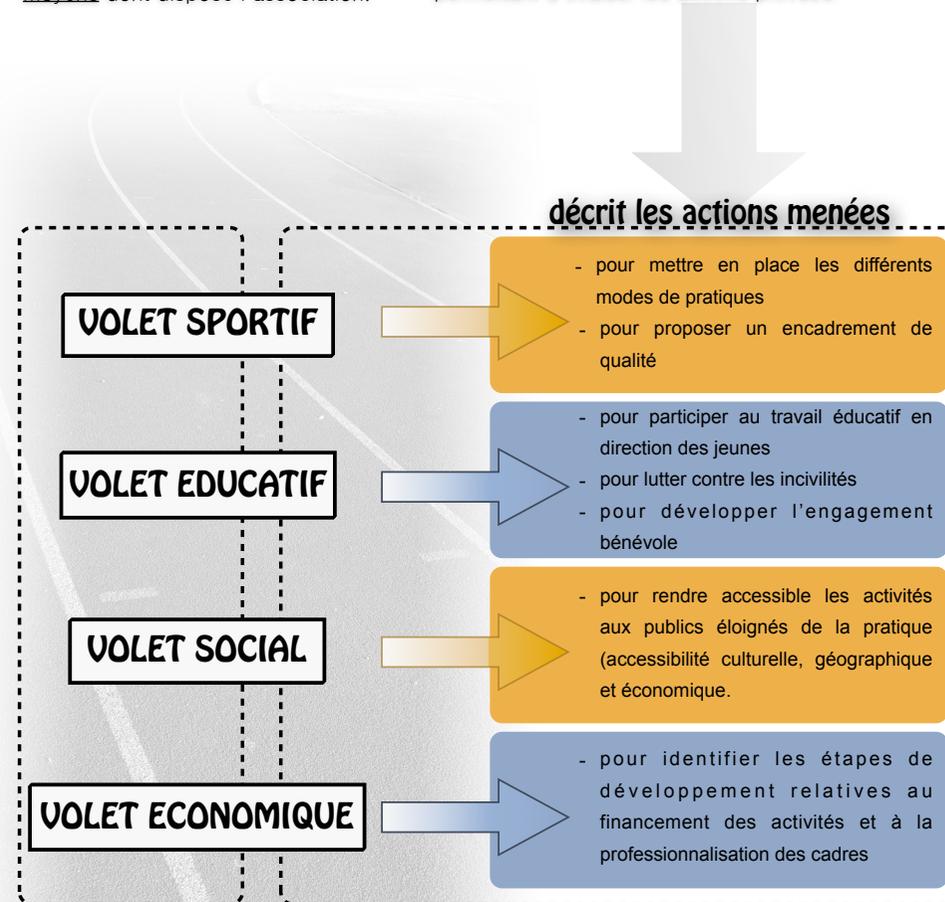


## ÉVALUATION INITIALE DE L'ASSOCIATION

Elle diagnostique les forces en présence et comporte des éléments aussi précis que possible sur les effectifs, les publics touchés, les modalités de pratique sportive proposées, les finances et les moyens dont dispose l'association.

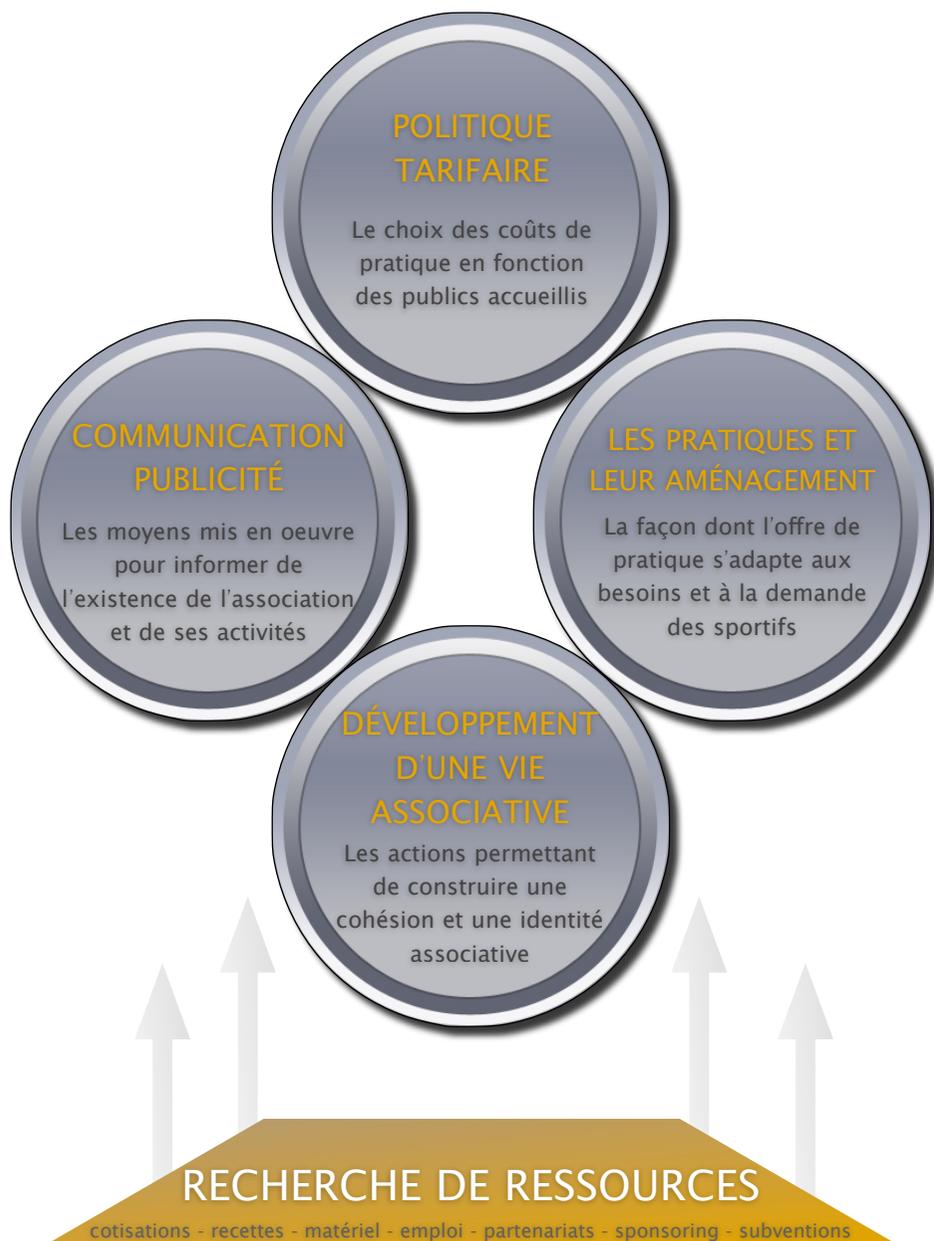
## PROJETS DE DÉVELOPPEMENT ENVISAGÉS

Il s'agit d'une définition des actions envisagées par l'association pour développer ses activités, augmenter le nombre de ses pratiquants et améliorer la qualité de la pratique sportive. Ces projets sont définis par des objectifs fixés, des moyens pour les atteindre et des critères permettant d'évaluer les actions prévues.



## LE PROJET ASSOCIATIF : LES LEVIERS DU PROJET

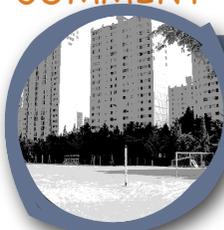
Dans sa recherche de nouvelles ressources, l'association peut envisager d'engager des actions dans 4 grands domaines :



## COMMENT CIBLER DE NOUVEAUX PUBLICS ?



Les personnes habitant les quartiers sensibles (ZUS - DEB)



### Adopter une politique tarifaire favorable à l'accueil de ces publics

*Une des premières problématiques des publics dits défavorisés est bien l'accessibilité financière aux activités sportives. Ces difficultés constituent le premier frein immédiat à la pratique par ceux-ci d'activités sportives.*

- Acceptation des bons loisirs délivrés par la Caisse d'Allocations Familiales.
- Acceptation de tickets sport attribués par les mairies dans certaines communes.
- Facilités de paiement (plusieurs échéances) étudiées au cas par cas ou statutaires.
- Gratuité exceptionnelle dans certains cas. Cette situation peut être encadrée par des critères qui sont à déterminer et peuvent être compensées par un engagement bénévole des personnes ou une participation à la vie de l'association.
- Partenariat avec les services de mairie pour corréliser les informations sur la difficulté financière des familles et la nature des « coups de pouce » tarifaires.

*Ces éléments de facilitation financière peuvent être mis en place sur demande des personnes désirant adhérer, mais une bonne communication concernant ces tarifs est souvent nécessaire.*

### Communiquer sur les activités du club pour se faire connaître auprès de ces publics

- Choix de lieux stratégiques pour l'affichage de la publicité : maisons de quartiers, commerçants locaux...
- Organisation de portes ouvertes régulières et répétées.
- Système d'ouverture des créneaux d'activités à des « invités », personnes amenées par des adhérents.
- Mise en place de manifestations sur la voie publique dans les quartiers : tournois open, démonstrations et shows notamment s'il s'agit de disciplines spectaculaires.
- Organisation de stages de découverte gratuits durant les vacances scolaires.
- Participation active à l'élaboration de la signalétique urbaine (avec l'accord de la municipalité) visant à mieux indiquer et localiser les infrastructures du club au sein de la ville : panneaux, fléchages...



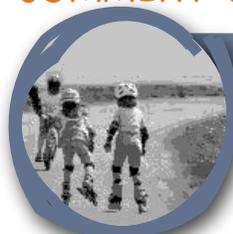
Les personnes habitant les quartiers sensibles (ZUS - DEB)

### Accompagner les populations et aider à l'insertion

- Participation de l'association à des missions proches de la veille sociale et de l'accompagnement aux démarches de la vie courante : aide aux devoirs, suivi des résultats scolaires, accompagnement aux démarches citoyennes telles que les déclarations, les informations concernant l'emploi en général et l'emploi sportif en particulier, conseils de vie...
- Investissement dans l'accompagnement à la professionnalisation sportive : être berceau des stages aux diplômés d'éducateurs sportifs, proposer des inscriptions à des formations fédérales aux bénévoles, financer ou aider à la passation de diplômes..., notamment en sollicitant les organismes paritaires collecteurs agréés (OPCA).
- Adoption d'une stratégie visant à confier des responsabilités à des personnes issues des quartiers : 1- elles sont les personnes disposant de la meilleure connaissance des difficultés que les personnes y rencontrent et 2- elles jouent un rôle de modèle pour les jeunes qui seront ainsi incités à suivre la même voie ou à adopter des comportements identiques.
- Organisation de sorties culturelle annexes permettant de créer une véritable vie de club : sorties pour suivre un match ou aller au stade, dans des musées, au cinéma etc...

#### Liens utiles :

[Soyez sport](#)  
[Association Fête le mur](#)



Les jeunes

### Inciter aux pratiques et à l'investissement en général

- Proposition de modalités de pratiques ludiques précoces : « école » (école d'athlétisme, de football, de gymnastique...), sections « baby » (avec accompagnement des parents, renforcement de la sécurité).
- Mise en place de niveaux de progression ou d'apprentissage permettant aux jeunes de se situer dans une échelle de maîtrise technique motivante formalisée par des grades ou labels, (étoiles en ski ou ceintures en judo). Il est possible de réutiliser un dispositif fédéral lorsqu'il existe, ou d'en créer. Celui-ci motive les jeunes sportifs dans leurs progrès et peut fidéliser leur pratique.
- Organisation de ramassages collectifs (minibus du club / véhicule personnel) ou au moins de co-voiturages efficaces pour les trajets aux entraînements.
- Organisation de stages dédiés aux jeunes se tenant durant les vacances scolaires. Les stages peuvent être gratuits.
- Incitation précoce à l'investissement des jeunes dans les responsabilités du club : propositions de formations fédérales d'arbitres, ramasseurs, initiateurs, moniteurs et entraîneurs. Outre les diplômes fédéraux, il peut être intéressant de désigner des jeunes comme « adjoints » des entraîneurs pour les inciter à s'investir dans l'organisation et la structuration des activités du club. Ceci peut permettre de fidéliser notamment les publics adolescents en recherche de reconnaissance.
- Possibilité pour les mineurs de plus de 16 ans de se présenter pour être élus au comité directeur de l'association. Organisation d'une instance consultative de jeunes au sein du comité directeur.
- Adaptation des créneaux horaires aux contraintes scolaires.
- Intégration des jeunes dans l'élaboration du projet associatif et dans la réalisation des actions qui y sont décrites.

EN DIRECTION DES JEUNES



**Proposer des pratiques correspondant aux envies et aux besoins des pratiquants**

- Différenciation maximale des créneaux horaires en fonction des classes d'âges et constitution de groupes les plus homogènes possible au sein d'une même séance. L'homogénéité des groupes semble favorable à l'émergence de dynamiques de groupe chères aux jeunes.
- Développement de modalités de pratiques adaptées à l'âge et aux problématiques des jeunes en fonction de leur tranche d'âge. Adaptation à la problématique de l'adolescence notamment, où le goût de l'effort s'amenuise, en proposant aux jeunes des modalités de pratique alternatives, « fun » et/ou et à la mode.
- Utilisation d'un encadrement par des diplômés petite enfance pour assister les cours de tout-petits.

**Communiquer sur les activités du club pour se faire connaître auprès de ces publics**

- Mise en place de manifestations destinées à présenter les activités et à donner envie de les pratiquer : démonstrations et shows, tournois open mettant en avant les aspects ludiques des disciplines concernées.
- Utilisation du réseau des écoles pour diffuser.
- Présence du club aux différentes manifestations permettant de se faire connaître : fête des associations, forum des sports, journées portes ouvertes...



**Obtenir l'adhésion des parents aux activités proposées**

*Les parents sont des interlocuteurs non négligeables dans le développement de la pratique des jeunes. Leur satisfaction, leurs contraintes et desiderata conditionnent souvent l'inscription du jeune. Leur adhésion au projet et aux activités du club est très importante, de nature à les rassurer tout d'abord, puis à alimenter leur projet éducatif personnel et leur éventuel engagement bénévole dans la vie du club. C'est donc l'établissement d'un contact privilégié avec eux qui fait aussi la solidité des pratiques des jeunes.*

- Mise en place de réunions régulières avec les parents, notamment avec l'entraîneur lorsque le jeune constitue un espoir.
- Utilisation d'un système de questionnaire de satisfaction régulier (annuel) pour que les parents donnent leur avis.
- Obtention par l'association de labels fédéraux : label école de cyclisme, label petite enfance... Ces labels peuvent être de nature à rassurer les parents sur la compétence de l'encadrement dans la structure.
- Mise en place de chartes éducatives de valeurs.





### Les personnes habitant les zones très rurales

#### Adapter l'offre sportive au contexte

- Multiplication des modalités de pratique pour en augmenter la diversité. Proposition par l'association de pratiques voisines de la discipline principale Dans un contexte de déficit d'offre sportive, l'insatisfaction des publics se traduirait plus par l'arrêt des pratiques que par le zapping.
- Structuration de l'offre sportive en sections d'une même association. Structuration cantonale de l'association et de ses sections dans les zones où l'intercommunalité n'est pas encore mise en place.
- Proposition de « menus » ou « formules » d'activités : dans le cadre de clubs omnisports, offrir la possibilité de pratiquer plusieurs disciplines associées (ex : athlétisme / course d'orientation - VTT / course d'orientation / escalade - 2 sports collectifs proches associés - gymnastique / danse). Ceci peut permettre à des pratiquants de découvrir d'autres activités voisines, et d'augmenter ainsi les temps de pratique.
- Priorité aux pratiques récréatives, de loisirs et à objectif d'entretien ou de santé plutôt que la compétition.
- Proposition de groupes de pratiques intergénérationnels (mêlant des jeunes et des moins jeunes).
- Création et organisation de liens et de partenariats entre clubs de la même région. Par exemple, mutualisation d'installations sportives, de personnels bénévoles ou professionnels, de locaux ou de matériels pour diminuer le coût des activités et optimiser l'organisation logistique.
- Aménagement de sites naturels délaissés pour mettre sur pied de nouvelles activités. Par exemple, installation de parcours permanents de course d'orientation dans un bois municipal, mise en place d'un terrain de « cross » pour les 2 roues, de rampes, installation d'un parcours santé... Ces installations sont utilisables en pratique libre et à disposition des associations.

#### Liens utiles :

[Fédération nationale du sport en milieu rural](#)  
[Comité départemental du sport en milieu rural](#)



### Les personnes habitant les zones très rurales

#### Communiquer sur les activités du club pour se faire connaître auprès de ces publics

- Participation du club aux manifestations destinées à faire la publicité des activités pratiquées : forums, fêtes de villages ou fêtes locales, démonstrations, brocantes...
- Réalisation d'outils de communication modernes : gestion d'un site internet, prospectus attractifs, brochures...
- Organisation de démonstrations ou tournois amicaux locaux pour des disciplines accessibles par tous : pétanque, football, billard...
- Organisation d'événements ou tournois amicaux locaux dans une logique intergénérationnelle et ludique : équipes mélangeant à la fois jeunes et moins jeunes, femmes et hommes dans un principe d'affinités. Cette logique permet de rassembler des personnes qui ne pourraient pas se rencontrer si les pratiques s'inscrivent dans le cadre institutionnel de compétitions normées. Elle renforce le caractère ludique et convivial de l'activité. Ceci est possible dans les milieux très ruraux où le lien entre les personnes géographiquement voisines peut amener à la pratique sportive.

#### Communiquer sur les activités du club pour se faire connaître auprès de ces publics

- Aménagement d'un espace d'accueil du public sur le site de pratique, destiné à recevoir des visiteurs, des spectateurs, des personnes accompagnant les pratiquants, des parents. La mise en place d'un espace type « club house » ou « cafétéria » proposant par exemple des consommations, des fauteuils, un écran de télévision, des brochures concernant la discipline, un point d'observation sur les séances de pratique..., favoriser un premier contact avec les activités pour ces personnes. Celles-ci sont ensuite plus enclines à s'inscrire pour pratiquer à leur tour. Ces espaces sont peuvant d'ailleurs aussi être utilisés pour des animations péri-sportives.
- Création et animation d'un réseau d'informations du club : site Internet, journal, lettre de diffusion électronique
- Organisation d'activités extra sportives connexes : sorties sportives, spectacles (aller voir un match, animation d'une groupe de « supporters »), ou de sorties culturelles (visites, musique...).



Les personnes en situation d'invalidité ou de handicap



### Proposer une offre de pratiques accessible et performante

- Création d'une section « handi » avec des séances de groupes n'accueillant que des personnes handicapées ou constitution de groupes mixtes. Les groupes mixtes offrent la possibilité intéressante de mettre en place des situations d'intégration des personnes en s'appuyant sur le tutorat par exemple, mais présentent le désavantage de ne permettre que très difficilement l'accueil de personnes en situation de handicap lourd à très lourd pour lesquels un cadre spécifique est à envisager.
- Organisation de compétitions non officielles (événements interclubs, rencontres) dans lesquelles les valides rencontrent ou jouent avec des sportifs handicapés.
- Acquisition de matériels adaptés pour des activités adaptées : construction de rampes d'accès et élargissement des passages de portes, achat de tapis et trampolines...
- Inscription des éducateurs et personnes encadrant à des formations spécifiques complémentaires pour l'accompagnement de ce type de public. Ceci peut notamment prendre la forme de stages ponctuels (CDOS...).
- Embauche d'un moniteur spécialisé pour ce public, ou d'un éducateur spécialisé dans le handicap qui vient en doublon de l'éducateur sportif lors des séances.
- Sollicitation de professionnels habitués à ce public pour aider à la conception du projet associatif sur le thème de l'accueil de ces publics spécifiques (professeurs des écoles spécialisés, éducateurs spécialisés, aides médico-psychologiques...).

#### Liens utiles :

[Site du Ministère des sports](#)  
[Pôle ressources national sport & Handicaps \(PRNSH\)](#)  
[www.sportethandicaps.com](http://www.sportethandicaps.com)  
[www.handicapsport.com](http://www.handicapsport.com)  
[www.handicap.fr](http://www.handicap.fr)



Les personnes en situation d'invalidité ou de handicap



### Communiquer sur les activités du club pour se faire connaître auprès de ces publics

- Organisation de journées ou soirées portes ouvertes à destination spécifique des personnes handicapées.
- Inscription / référencement au handiguide national et départemental.
- Organisation de démonstrations sportives handisport, en s'assurant le concours d'équipes ou de sportifs de haut niveau. L'idéal est de choisir un sport spectaculaire.
- Dans le cadre d'un événement (par exemple journée portes ouvertes), proposition d'activités type « prends mon handicap » où un valide simule un handicap pour pratiquer.
- Contact / mise en relation avec les établissements recevant des publics handicapés : ESAT, IME, Centre médico-sociaux.

### Se mettre en relation avec les structures qui accueillent ou gèrent des personnes handicapées

- Prise de contact avec les comités départementaux spécialisés : sport adapté et handisport.
- Mise en relation avec les établissements accueillant du public handicapé : Instituts Médico-Éducatifs (IME), Établissements et Services d'Aides par le Travail (ESAT), fondations, Établissement Régionaux d'Éducation Adaptée (EREA), centres de rééducation, services hospitaliers spécialisés.

#### Liens utiles :

[Handiguide](#)  
[Fédération française handisport](#)  
[Comité régional handisport](#)  
[Comité départemental handisport](#)

[Fédération française de sport adapté](#)  
[Comité régional de sport adapté](#)  
[Comité départemental de sport adapté](#)



### Les femmes et la pratique sportive



#### Proposer des pratiques adaptées aux besoins et envies du public féminin

- Création de sections spécifiques féminines à partir des catégories adultes.
- Mise en place dès que c'est possible de sections mixtes pour les catégories loisirs ou enfants. Cela est envisageable pour les petites classes d'âge et dans certaines disciplines où le contraste de performance homme/femme est négligeable ou peu déterminant. La perspective de la pratique loisirs peut sans problème réunir femmes et hommes si l'aspect ludique des activités est le leitmotiv et non pas l'affrontement compétitif.

#### Favoriser et dynamiser l'accès des femmes aux pratiques

- Gratuité ou tarif réduit (limités ou pas à la première inscription) pour les femmes. Ceci est souvent pratiqué dans les disciplines très fortement masculines.
- Création d'un système de garde d'enfants concomitant à des créneaux de pratique sportive, afin de faciliter les contraintes organisationnelles des mères (des pères aussi d'ailleurs) ayant des enfants en bas-âge.
- Proposition de créneaux de pratiques simultanés destinés aux mères qui accompagnent leurs enfants (cette proposition est du reste valable pour les pères).

#### **Liens utiles :**

Site du Ministère des sports  
[www.femmesdesport.com](http://www.femmesdesport.com)  
[www.femixsports.fr](http://www.femixsports.fr)  
[www.sportféminin.com](http://www.sportféminin.com)



### Les femmes et les responsabilités associatives



- Sollicitation forte des femmes pour les formations d'arbitres et autres diplômes fédéraux. L'implication des personnes passe ici par l'élévation de leur niveau de compétence.
- Mise en place d'une cotisation « femmes dirigeantes » gratuite.





### Le sport en famille

#### Proposer des facilités financières

- Proposition de tarifs familles, dégressifs et adaptés à la taille de la famille.
- Acceptation des bons CAF
- Mise en place d'échéanciers de paiement pour les cotisations famille.

#### Inciter à la pratique en famille

- Organisation d'événements sportifs promotionnels dédiés à la pratique en famille type rand'O des familles en course d'orientation, qui favorisent le challenge familial et la présence de plusieurs membres des familles.
- Multiplication d'activités annexes autour de la pratique sportive principale, favorisant la vie autour du club et l'implication de plusieurs membres des familles.
- Aménagement d'un espace sur le lieu de pratique destiné à accueillir les personnes entourant les sportifs : parents qui attendent, amis venus observer...
- Création de créneaux horaires permettant la pratique simultanée des petits et des adultes. Ceci favorise l'inscription au club des parents.



### Les sports de nature

- Actions régulières, inscrites au calendrier, de participation à des actions d'entretien des sites de pratique naturels sensibles, types opérations de nettoyage en forêt, des berges d'un cours d'eau.
- Aménagement des sites de pratique afin de favoriser l'accès tout en minimisant l'impact des activités sportives : aménagement de rives (embarcadères...), prêt de certains matériels (tapis, chaussons d'escalade...), fléchages et panneaux d'information.
- Aménagement de sites de pratique pour permettre le développement d'une activité « à demeure » locale : installation de parcours permanents de course d'orientation, de modules de roller / BMX, de circuits de VTT, de parcours de santé...

#### **Liens utiles :**

[Site du Ministère des sports](#)  
[Pôle ressources national sports de nature \(PRNSN\)](#)

## COMMENT PROMOUVOIR DES PRATIQUES RAISONNÉES ET DURABLES ?



### Développement durable et sauvegarde de l'environnement

#### Aménager et entretenir les sites de pratique

- Actions régulières, inscrites au calendrier, de participation à des actions d'entretien des sites de pratique naturels sensibles, types opérations de nettoyage en forêt, des berges d'un cours d'eau, séances de ramassage de déchets...
- Contacts réguliers avec l'Office National des Forêts et autres organismes gestionnaires des sites : demandes d'autorisations, relais et respect des restrictions d'usage (notamment les chartes d'utilisation), soutien aux opérations d'aménagement et d'information, invitations aux assemblées générales...
- Installation de poubelles et containers de tri dans les zones de pratique, en particulier lors des compétitions.
- Installation de toilettes sèches sur les lieux de pratique.

#### Sensibiliser le public à la préservation de l'environnement

- Edition d'une charte de bonnes pratiques durables, affichée sur le site de pratique, éventuellement sur un support déplaçable.
- Actions de sensibilisation vers certains publics (jeunes scolarisés notamment).
- Actions de formation théorique sur la connaissance du milieu de pratique (faune, flore, écosystème des milieux marin, montagnard, forestier...).
- Création d'un « challenge » à l'intérieur du club pour récompenser les gestes éco-durables.
- Relais systématique dans le club des opérations et programmes nationaux (type Agenda 21 du CNOSF) en matière de développement durable.

## COMMENT PROMOUVOIR DES PRATIQUES RAISONNÉES ET DURABLES ?



### Développement durable et sauvegarde de l'environnement

#### Limiter les impacts du transport et de la consommation

- Equipement des moteurs au GPL dans les sports mécaniques, lorsque cela est technologiquement possible. Equipement à l'électricité.
- Organisation du co-voiturage pour se rendre aux entraînements et aux compétitions, organisation d'un ramassage collectif notamment pour les jeunes.
- Remboursement des frais de déplacement seulement si un véhicule est rempli d'au moins 3 personnes.
- Recours à du matériel sportif ayant le plus faible impact sur l'environnement (exemple : cartouches dépourvues de plomb).

#### Favoriser le recyclage

- Mise en oeuvre du recyclage lors des compétitions.
- Utilisation de papier recyclé dans les courriers du club.
- Mise en place de cautions lors du prêt de matériel.
- Recours systématique à l'informatique pour limiter l'usage du papier.

#### **Liens utiles :**

[Site du Ministère des sports](#)



### Le sport facteur de santé

#### Proposer des pratiques correspondant aux attentes des publics

- Création, aménagement d'un espace médical dédié aux soins autour de l'activité.
- Proposition d'une pratique loisirs au sein du club, dépourvue de logique compétitive afin de séduire les pratiquants attirés par des pratiques récréatives à objectif de santé.
- Ouverture des installations à des créneaux propices aux pratiques des retraités (en journée).
- Création d'équipes des catégories vétéran et organisation de compétitions pour ces publics, lorsqu'ils le souhaitent. Découpage le cas échéant des catégories vétérans en sous catégories VA, V2, V3, V4.
- Embauche d'un éducateur spécialisé dans l'adaptation des contenus sportifs pour des publics moins mobiles, voire pour la rééducation.
- Ouverture d'une section rééducation, ou d'activités adaptées dédiées à des publics physiquement en difficulté (obésité, pathologie limitante...).

#### Développer des relations avec des acteurs et professionnels de la santé

- Partenariat avec un centre médico sportif pour la réalisation des visites de non contre-indication à la pratique sportive.
- Présence négociée d'un praticien médical (médecin) ou para-médical (kinésithérapeute, ostéopathe, diététicien...) sur les lieux de pratique ou de compétition à des horaires précis proposant des prestations complémentaires : étirements, massages, sensibilisations à des risques, formations ponctuelles des éducateurs sur des particularités de publics (personnes âgées notamment), actions de détection de pathologies, sensibilisations à certains risques...
- Partenariat avec des maisons de retraite locales pour des activités adaptées à sa clientèle.



### Le dopage

- Affichage et documentation spécifiques régulièrement alimentés et mis à jour sur un espace d'affichage dédié au sein des installations de pratique.
- Utilisation systématique des affichages officiels sur le sujet lors d'événements organisés (CDOS, Ministère chargé des sports).
- Repérage de témoignages et participation à des actions de sensibilisation.

#### Liens utiles :

[Agence Française de Lutte contre le Dopage \(AFLD\)](#)



### Les violences et les incivilités

#### Réaliser des actions symboliques formalisant l'engagement des sportifs

- Développement d'une réflexion sur les valeurs véhiculées par le club et formalisation de celles-ci dans un document officiel, type charte.
- Rédaction de chartes : charte des entraîneurs / éducateurs formalisant l'engagement des encadrants dans des valeurs éducatives à transmettre, charte des utilisateurs ou adhérents sur le respect des règles et le comportement sur le terrain, charte de bon comportement des supporters et spectateurs, charte des parents. Il est important de les communiquer et de les valoriser au sein des espaces de pratique. Ces chartes peuvent prendre la forme de serments.
- Création d'un règlement intérieur régissant les comportements, les règles de vie et d'utilisation des infrastructures et des matériels. Les adhérents peuvent être associés à sa rédaction, et en sont signataires.
- Création d'une devise de club à afficher voire imprimer à côté du logo sur un drapeau, une enseigne, des maillots et autres vêtements, dans les courriers...
- Suppression de l'alcool dans les espaces et moments autour des matches, notamment 3ème mi-temps...
- Relais, soutien, valorisation de l'action de la cellule de veille du Plan départemental de prévention et de lutte contre les incivilités et la violence dans le sport par l'utilisation des outils et procédures mis en place : signalement de rencontres à risques ou ayant donné lieu à des incidents, fiche de bonne gestion des rencontres, campagnes d'affichage de prévention de la violence...



### Les violences et les incivilités

#### Récompenser le civisme et le fair-play et sanctionner les déviances

- Mise en place d'un classement du fair-play interne à l'association, prenant en compte dans un barème les taux de participation aux compétitions, les sanctions reçues, les actions de solidarité réalisées, l'attitude générale des pratiquants et notamment des jeunes, la participation à des services rendus au club....
- Mise en place, dans les disciplines ou les zones géographiques fortement marquées par les incivilités et la violence, d'une commission disciplinaire de club qui est autorisée à prendre des sanctions fortes. Différents degrés de décisions peuvent être envisagés : réprimandes, amendes, remboursement au club des amendes payées par lui au nom du sportif, suspensions, exclusions, travaux d'intérêt général ou de réparation.
- Réalisation d'un tableau de bord sur les comportements en compétition comptabilisant (système à point par exemple) toutes les sanctions propres à une discipline avec la mise en place d'une cérémonie annuelle de fin de saison valorisant et récompensant (dotation d'équipements, places pour des rencontres internationales, médailles...) les pratiquants et/ou les équipes les mieux classés
- Participation aux concours régionaux et nationaux qui, au-delà des prix attribués aux lauréats, permettent de valoriser les clubs et leurs licenciés pour leurs actions de bonnes pratiques éducatives, comportementales et de développement de la fonction sociale du sport : Challenge du fair-play en Seine-et-Marne, appels à projets « Fais-Nous Rêver » de l'Agence Pour l'Éducation par le Sport, « Trophées Philippe Seguin » de la Fondation du Football, dispositif « standupspeakup » de la fondation du sport
- Mise en place des séances de sensibilisation ou/et de formation des licenciés et/ou supporters et spectateurs aux phénomènes de violence et d'incivilité dans le sport avec ou sans l'appui d'intervenants experts du sujet (réunions d'échanges, débats, forums, conférences, séminaires...). Structures ressources possibles : l'AFSVFP (Association Française pour un Sport sans Violence et pour le Fair Play), Pôle ressource national Sport Education Mixité Citoyenneté.



### Les violences et les incivilités

#### S'engager dans des actions connexes à objectif éducatif et citoyen

- Réalisation d'actions à fortes valeurs civiques : opérations de nettoyage, collectes, opérations caritatives, Téléthons et participations à des opérations nationales.
- Mise en place d'activités de familiarisation aux premiers secours. Accueillir des professionnels dans ce cadre pour réaliser des sensibilisations aux gestes élémentaires du porter secours permet de promouvoir, au-delà de la simple sécurité, le respect inter individuel.
- Inscription de ceux qui le souhaitent et financement à des formations aux premiers secours.
- Incitation de l'implication des jeunes dans les structures dirigeantes du club ou dans des responsabilités d'encadrement ou d'arbitrage. L'implication des personnes dans le bon fonctionnement du club permet une meilleure appropriation des valeurs à transmettre et permet de développer une conscience citoyenne plutôt qu'une simple attitude de consommateur sportif.
- Organisation d'une répartition plus large des tâches autour des activités sportives : lavage de maillots, tours de rôle de conducteurs, rangements, entretiens...
- Organisation de tournois sportifs amicaux interclubs et/ou intercommunaux mixant des licenciés et non licenciés en valorisant systématiquement et prioritairement le comportement des joueurs sur le résultat sportif. Organiser éventuellement lors de ces tournois une tombola au profit d'œuvres ou structures caritatives locales.

#### Liens utiles :

[Site du Ministère des sports](#)  
[Pôle Ressources National Sport Éducation Mixités Citoyenneté \(SEMC\)](#)



- Multiplication des inscriptions et participation à des compétitions à différents échelons du territoire. Prise en charge des frais de transport liés à ces compétitions.
- Organisation de créneaux de pratique de niveaux les plus homogènes possible afin d'améliorer l'adéquation entre les besoins et les contenus d'entraînement.
- Création d'une section entraînement, type « centre d'entraînement » comme dans le tennis par exemple. Elle peut donner lieu, lorsque son assise est solide, à un partenariat avec des collèges ou lycées, avec à la clé un aménagement du rythme scolaire, en lien avec l'Inspection Académique et les établissements concernés.
- Création / aménagement d'une salle « entraînement », véritable local technique dédié au travail et à la concertation des entraîneurs et des cadres concernés par l'accession au haut niveau.
- Mise en place d'une école. Cette structure est importante en matière de détection.



# PARTENAIRES INSTITUTIONNELS RESSOURCES

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE LA COHÉSION SOCIALE DE SEINE ET MARNE (DDCS 77)

• Cité administrative - 20 quai Hippolyte Rossignol - 77010 Melun CEDEX

☎ 01 64 10 42 42

@ [ddcs@seine-et-marne.gouv.fr](mailto:ddcs@seine-et-marne.gouv.fr)

→ [www.seine-et-marne.jeunesse-sports.gouv.fr](http://www.seine-et-marne.jeunesse-sports.gouv.fr)



COMITÉ DÉPARTEMENTALE OLYMPIQUE ET SPORTIF DE SEINE ET MARNE (CDOS 77)

• Maison départementale des sports

12 bis rue du Président Despatys - Case postale 7630 - 77007 Melun CEDEX

☎ 01 60 56 04 20

@ [secretariat.cdos77@gmail.com](mailto:secretariat.cdos77@gmail.com)

→ <http://seineetmarne.franceolympique.com>



CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE ET MARNE

• Hôtel du département

12 rue des Saints-Pères - 77000 Melun

☎ 01 64 14 77 77

☎ *service des sports* : 01 64 14 72 64

→ [www.seine-et-marne.fr](http://www.seine-et-marne.fr)



CONSEIL RÉGIONAL D'ÎLE DE FRANCE

• 33 rue de Barbet de Jouy - 75007 Paris

☎ 01 53 85 53 85

@ [webmestre@iledefrance.fr](mailto:webmestre@iledefrance.fr)

→ [www.iledefrance.fr](http://www.iledefrance.fr)



DIRECTION RÉGIONALE DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DE LA COHÉSION SOCIALE D'ÎLE DE FRANCE (DRJSCS)

• 6/8 rue Eugène Oudiné - 75634 Paris CEDEX

☎ 01 40 77 55 00

@ [dr075@jeunesse-sports.gouv.fr](mailto:dr075@jeunesse-sports.gouv.fr)

→ [www.ile-de-france.jeunesse-sports.gouv.fr](http://www.ile-de-france.jeunesse-sports.gouv.fr)



COMITÉ RÉGIONAL OLYMPIQUE ET SPORTIF D'ÎLE DE FRANCE (CROSIF)

• 86 Avenue Lénine - 94250 Gentilly

☎ 01 49 85 84 90

→ [www.infosports.org](http://www.infosports.org)



CENTRE NATIONAL POUR LE DÉVELOPPEMENT DU SPORT

• Sequana 2

87 Quai Panhard et Levassor - 75013 Paris

☎ 01 53 82 74 00

→ [www.cn ds.info](http://www.cn ds.info)



ASSOCIATION PROFESSION SPORTS ET LOISIRS DE SEINE ET MARNE (APSL 77) - GROUPEMENT D'EMPLOYEURS DE SEINE-ET-MARNE (GE 77)

• 12 bis rue du Président Despatys - 77000 Melun

☎ 01 60 56 04 60

@ [contact@apsl77.com](mailto:contact@apsl77.com)

→ [www.apsl77.com](http://www.apsl77.com)



MINISTÈRE DES SPORTS

• 95 Avenue de France - 75650 Paris CEDEX 13

☎ 01 40 45 90 00

→ [www.sports.gouv.fr](http://www.sports.gouv.fr)



COMITÉ NATIONAL OLYMPIQUE ET SPORTIF FRANÇAIS (CNOSF)

• Maison du Sport Français

1 Avenue Pierre de Coubertin - 75640 Paris CEDEX 13

☎ 01 40 78 28 00

→ [www.franceolympique.com](http://www.franceolympique.com)



CENTRE DE RESSOURCES ET D'INFORMATION POUR LES BÉNÉVOLES (CRIB)

• Maison départementale des sports

12 bis rue du Président Despatys - Case postale 7630 - 77007 Melun CEDEX

☎ 01 60 56 04 22

→ [www.crib77.org](http://www.crib77.org)



ASSOCIATION POUR LE FINANCEMENT D'INITIATIVES LOCALES POUR L'EMPLOI (AFILE)

• 10 rue Carnot - 77000 Melun

☎ 01 64 87 00 99

→ [www.afile.org](http://www.afile.org)





**Direction Départementale de la  
Cohésion Sociale de Seine et Marne**

Cité administrative  
20 quai Hippolyte Rossignol  
77010 MELUN Cedex

**Comité Départemental Olympique et  
Sportif de Seine et Marne**

Maison départementale des sports  
12 bis rue du Président Despatys - Case postale  
7630 - 77007 MELUN Cedex